

Souffrance au travail des auteur·ice·s et réalisateur·ice·s : la fin du silence ?

Une enquête inédite
réalisée par la commission droits sociaux de la GARRD

**GUILDE DES AUTEURS-REALISATEURS
DE REPORTAGE & DE DOCUMENTAIRES**



Un grand merci à Jean-Marie Charon et Antoine Conze
pour leurs conseils bienveillants.

Janvier 2023



Sommaire

Introduction	3
1. Les manifestations de la souffrance au travail	4
2. Les motifs de souffrance au travail	6
A. Motifs structurels de la souffrance	6
B. Motifs relationnels de la souffrance.....	9
C. Violences sexistes et sexuelles	13
3. Les conséquences sur la santé des auteur·ice·s et réalisateur·ice·s.....	15
Annexes	19



Introduction

Suite à de nombreuses sollicitations d'adhérent·e·s à ce sujet, la Commission droits sociaux de la GARRD a décidé de s'intéresser à la souffrance au travail dans notre profession. En parler, l'objectiver, est un premier pas pour essayer d'y remédier.

Fin 2022, la GARRD a ainsi effectué un sondage flash sur les conditions de travail des auteur·ice·s et réalisateur·ice·s de l'audiovisuel. Ce questionnaire a été diffusé sur les réseaux sociaux et relayé par les associations professionnelles de réalisateurs (GARRD, la Boucle documentaire, Documentaire Pro, etc.).

L'analyse des résultats de ce sondage dresse un état des lieux inédit, quantitatif et qualitatif, et met en lumière une réalité tenue jusqu'ici sous silence : la souffrance au travail des auteur·ice·s et réalisateur·ice·s de reportages et de documentaires.

Méthodologie

- Un questionnaire en ligne disponible du 15 novembre au 23 décembre 2022
16 questions à choix multiples ;
2 questions ouvertes permettant aux répondants d'apporter leurs témoignages.
- 269 participants au sondage :
170 femmes (63%), 98 hommes (36%), 1 personne n'a pas souhaité préciser.
- Les répondant·e·s se situent **majoritairement** dans les tranches d'âge 31 à 60 ans :
moins de 30 ans : 3 % ;
31 à 45 ans : 41% ;
46 à 60 ans : 52% ;
plus de 60 ans : 4 %.
- Concernant le **régime**, ils sont :
81% à relever de l'intermittence ;
13% de journalistes détenteurs de la carte de presse ;
4% de réalisateur·ice·s relevant du régime général (CDD/CDI) ;
2% d'auto-entrepreneurs.
- Des personnes travaillant pour tous types de médias : grandes chaînes nationales, locales et régionales, TNT, cinéma, numérique et les plateformes.
- Des auteur·ice·s et réalisateur·ice·s de reportages, de documentaires de création ou d'investigation, de formats courts et longs, journalistes ou intermittents.

Ce sondage flash dresse un état des lieux de la situation fin 2022. Il a été réalisé sur la base du volontariat. Il est à supposer que les répondants étaient particulièrement sensibles aux thématiques abordées. Il n'en reste pas moins que les chiffres obtenus proviennent, en grande majorité, d'auteur·ice·s et réalisateur·ice·s expérimenté.e.s et qu'ils mettent en lumière un état des lieux particulièrement alarmant.



1. Les manifestations de la souffrance au travail

Les résultats du sondage dressent un constat alarmant pour la profession :

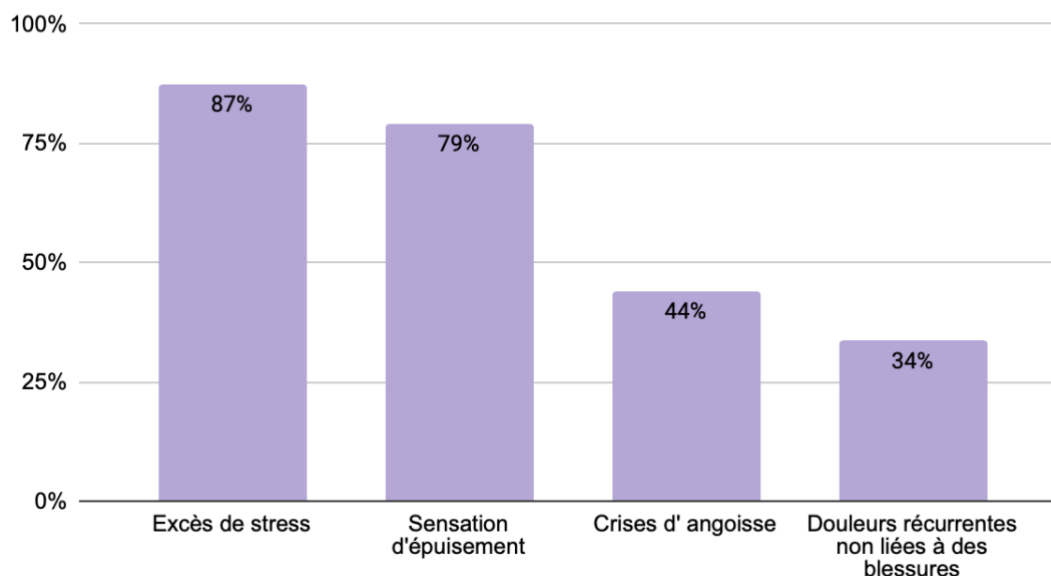
95% des répondant.e.s indiquent avoir vécu au moins une situation de souffrance au travail au cours des cinq dernières années.

64% des répondant.e.s ont fini un projet dans une situation de souffrance ou de burn-out.

58% des répondant.e.s ont répondu avoir déjà été victime de harcèlement moral dans leur carrière.

Les manifestations de la souffrance au travail vécues par les auteur·ice·s réalisateur·ice·s sont diverses : **87% des répondant.e.s ont ressenti un excès de stress et 79% une sensation d'épuisement.**

Manifestations de la souffrance au travail



Ces souffrances concernent autant les jeunes que les auteur·ice·s réalisateur·ice·s expérimenté·e·s (Annexe 3.B.) : sensation d'épuisement, angoisses se situent à des niveaux comparables quel que soit la catégorie concernée. Quant au stress, s'il semble mieux géré



avec l'âge, il reste à un niveau extrêmement élevé, même pour les plus de 60 ans : plus de 72%.

Pour Thalie Santé et le Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), le métier de réalisateur est, dans la branche des techniciens intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel, soumis à une **exposition particulièrement élevée** à la **charge mentale**¹, elle-même facteur de **stress**².

Ces organismes identifient comme spécifiquement dangereuses dans l'apparition du stress : les **consignes contradictoires, le sentiment d'isolement, de manque de reconnaissance et de précarité**. Ces situations se retrouvent dans les témoignages recueillis :

« Un rédac-chef a réécrit le commentaire en inventant des propos pour que ça colle à la demande de la chaîne. Sentiment de trahison par rapport à mes personnages. »

« Récemment, pour une chaîne privée nationale, les producteurs m'ont demandé de faire dire l'inverse de ce que racontait un éminent scientifique, car ses conclusions ne correspondaient pas aux convictions du diffuseur. Cas hélas classique de producteurs qui préfèrent diffuser de fausses informations plutôt que de déplaire au diffuseur. »

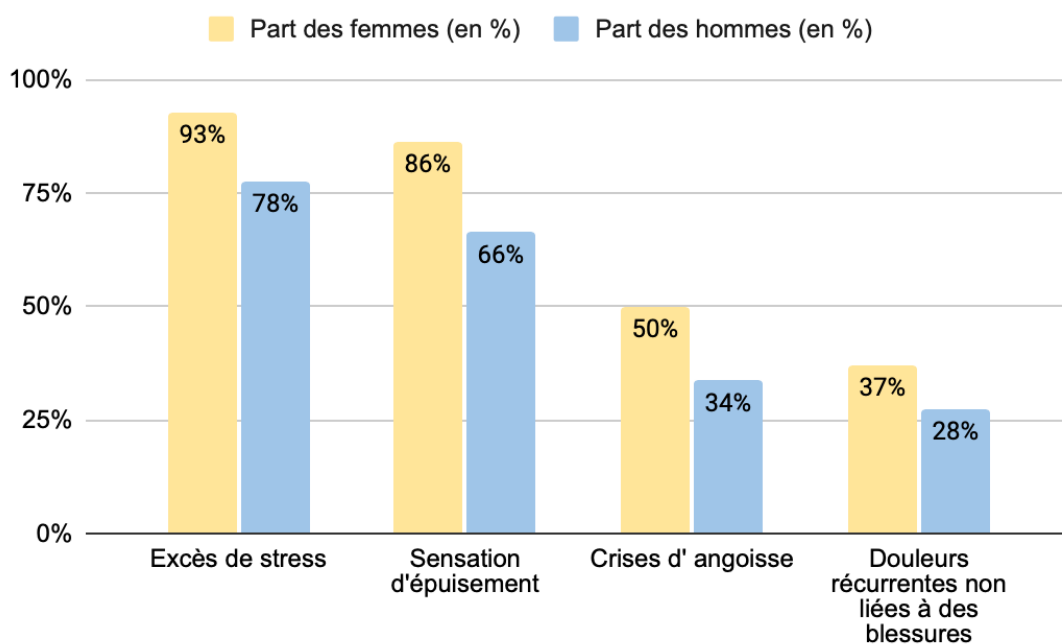
« (Je) manque de moyens, d'argent et de temps, (ce qui) provoque une pression parfois insupportable. »

Affinés par genre, ces résultats révèlent que **les réalisatrices sont plus touchées que leurs homologues masculins**.

¹ Pour Thalie Santé et le CNPS, la charge mentale correspond aux conséquences des exigences de travail sur le salarié (par exemple les efforts d'adaptation, de concentration, de compréhension) : <https://chsctaudiovisuel.org/fiches-pratiques/risque-lie-a-la-charge-mentale/>

² Le stress « survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. » : <https://chsctaudiovisuel.org/fiches-pratiques/risque-lie-au-stress/>

Manifestations de la souffrance par genre



2. Les motifs de souffrance au travail

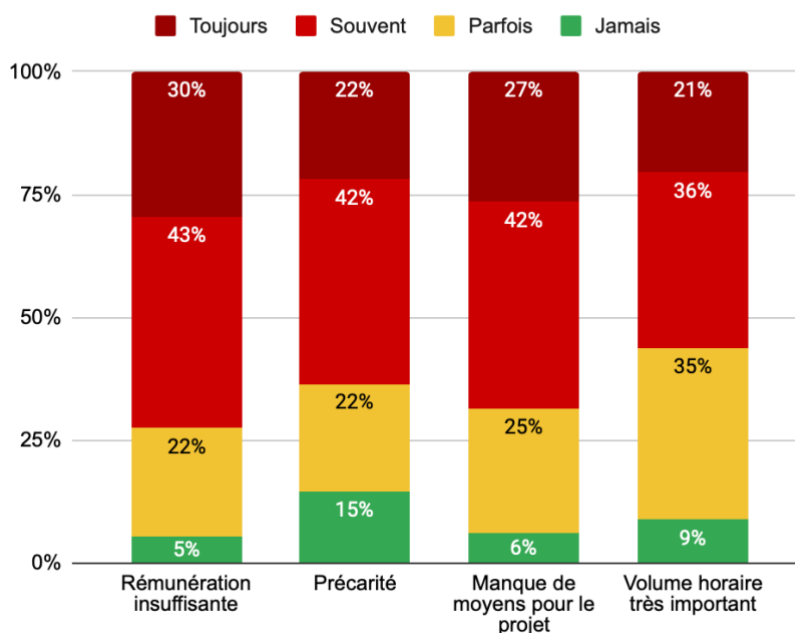
La souffrance exprimée par les auteur·ice·s réalisateur·ice·s repose sur des motifs à la fois **structurels et relationnels**.

A. Motifs structurels de la souffrance

Rémunération insuffisante, manque de moyens, précarité, volume horaire trop important sont les principaux motifs structurels de la souffrance au travail.



Motifs structurels



73% des répondant·e·s considèrent que leur **rémunération** est « souvent » voire « toujours » insuffisante.

69% des répondant·e·s ressentent « souvent ou toujours » un **manque de moyens consacrés aux projets**.

64% des répondants ressentent « toujours » ou « souvent » la **précarité**.

56% des répondant·e·s estiment que le **volume horaire de travail** est « souvent » voire « toujours » à l'origine de cette souffrance au travail.

Ces conditions de travail tendues sont en partie liées au **sous-financement du genre**, rappelé par l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA), lors de sa conférence de presse en 2022 au Sunny Side of the Doc³. Mais ces raisons sont loin d'être les seules.

Les sociétés de production et agences de presse communiquent rarement aux auteur·ice·s réalisateur·ice·s les budgets et financements obtenus aux différentes phases de développement. Une fois l'œuvre finie, en dépit des Accords Transparence signés en 2017, les auteur·ice·s réalisateur·ice·s sont nombreux à devoir attendre des mois, voire des années, avant d'obtenir également les comptes d'exploitation et de production, qui pourtant leur sont

³Ce sous-financement est lié à l'augmentation constante des coûts de production du documentaire ce qui entraîne une diminution mécanique de la part des aides CNC dans le budget des œuvres, cumulé à un recul de l'apport des diffuseurs pour ce genre.



dus. Cette opacité alimente un sentiment de suspicion, où les auteur·ice·s réalisateur·ice·s se sentent les sacrifié·e·s dans l'économie des projets.

« Il est tout simplement intolérable de porter un film sur ses épaules, de son développement à sa promotion, que ce film fasse vivre tellement de gens (producteurs, diffuseurs, techniciens qui seraient au chômage s'il n'y avait pas de films) et que ce soit nous qui gagnions le moins proportionnellement. Je suis épuisée mentalement et habitée par une immense colère de passer l'essentiel de mon temps à travailler gratuitement, sponsorisée par pôle emploi. »

Il est nécessaire de rappeler la spécificité de la rémunération de la profession, qui se compose de deux parties. L'auteur·ice réalisateur·ice perçoit une rémunération payée en **droits d'auteur**, pour la phase d'écriture, et/ou au titre de l'activité créatrice de réalisation. Une seconde partie est constituée par un **salaire** (pour la partie technique de la réalisation).

L'écriture du projet est une phase du travail déterminante, sous-estimée, et le plus souvent invisible.

L'auteur·ice est amené·e à travailler sur des périodes plus ou moins longues (quelques semaines à plusieurs mois), dans l'espoir qu'un de ses projets intéresse un producteur, qui tentera à son tour de le vendre à un diffuseur. A ce stade, l'auteur·ice travaille donc seul·e, gratuitement, sans assurance qu'un de ses projets aboutisse. **C'est une grosse prise de risques.**

Une fois le dossier écrit et envoyé au producteur, l'auteur·ice est confronté·e aux **délais de réponse (parfois très longs)** de la part des producteurs et/ou des diffuseurs. **Ces périodes d'attente, très souvent, ne sont pas assorties de contrat, ni donc d'aucune rémunération⁴.**

« La grande difficulté dans ce métier de réalisateur, c'est la période de "vide" entre les films. Beaucoup de questions, de doutes, de stress et de sentiment d'isolement »

Même en cas de projets de « commande », directement sollicités par la société de production à l'auteur·ice, **la rémunération de l'écriture n'est pour l'instant encadrée par aucun minima⁵**. Tout ceci contribue à **générer un sentiment d'insécurité et de précarité** entre

⁴En 2022, une charte tripartite entre syndicats de producteurs, coté auteurs, la GARRD, la Boucle documentaire et la SCAM, et France Télévision a été signée, rendant obligatoire la signature de contrat d'option. FTV fait ici figure d'exception : cette charte n'est pour l'heure pas étendue à tous les autres diffuseurs.

⁵Actuellement, sont en cours des négociations entre organisations professionnelles d'auteurs (SCAM, Boucle documentaire et GARRD) et syndicats de producteurs (USPA, SPI, SPECT, SATEV) visant à valoriser la rémunération de l'écriture du dossier de présentation d'un projet documentaire, par la définition de minima.



chaque projet, avec la sensation que le travail et l'investissement du réal ne sont jamais récompensés.

Pour ce qui concerne la partie salariée, en tant que technicien·ne, le·a réalisateur·ice est le·a seul·e de la convention collective nationale de la production audiovisuelle à ne pas bénéficier d'un salaire minimum conventionnel.

Il est fréquent que le cachet journalier du réalisateur·ice soit le plus bas de l'équipe de techniciens (chef opérateur, monteur...) qu'il encadre. En outre, il arrive fréquemment que ce nombre de cachets ne corresponde pas à l'intégralité des jours effectivement travaillés.

« Le sentiment d'injustice dont je souffre à chaque nouveau projet est essentiellement dû au mode de rémunération prévu pour les auteurs et pour les réalisateurs : payé au forfait et non pas au temps passé. L'écriture et le montage m'épuisent et ne rapportent plus de quoi vivre, alors que j'ai dix ans d'expérience, de "brillantes" études initiales et que le diffuseur semble toujours très content de moi, puisque je suis sans cesse sollicité. »

Le réalisateur·ice peut être contraint·e d'intensifier son volume horaire journalier afin de limiter au maximum le nombre de jours non déclarés et donc non rémunérés.

« Le temps de montage et de tournage est de plus en plus court, et génère beaucoup de stress en plus des journées à rallonge. L'épuisement est manifeste pour l'ensemble de l'équipe. On fait des journées de 10 à 15 heures bien trop fréquemment. »

B. Motifs relationnels de la souffrance

La souffrance au travail peut se développer dans les relations entre les réalisateurs et leurs employeurs directs : les producteurs et rédacteurs en chef des agences de presse, et les donneurs d'ordres (les diffuseurs qui préfinancent les œuvres dans le cadre d'un système de sous-traitance)⁶.

Le sondage révèle que c'est dans les **relations avec les producteurs et rédacteurs en chef d'agences de presse que se situe le plus fréquemment l'origine de cette souffrance** : « souvent » ou « toujours », pour **38%** des répondant·e·s.

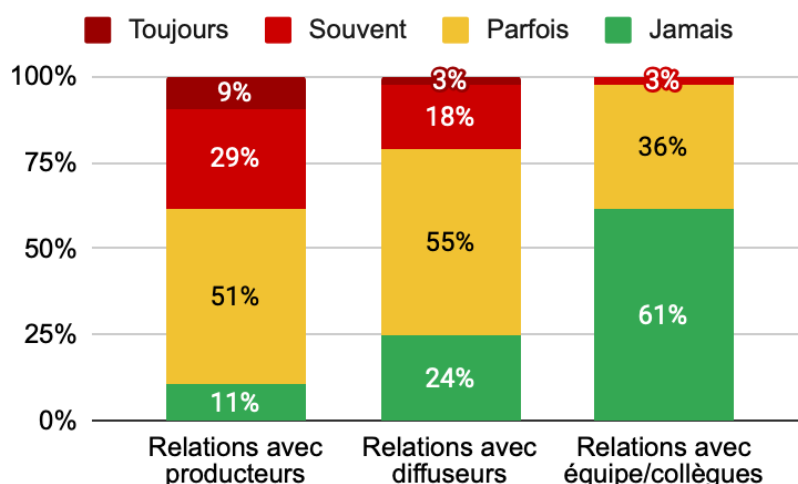
⁶ Ce qui me fait souffrir au travail c'est : relations avec producteurs / avec diffuseurs / avec équipe/ manque de moyen pour les projets / volume horaire trop important/ ma rémunération que j'estime insuffisante /un sentiment de précarité plus global (insécurité entre deux projets), avec la possibilité de répondre : Jamais, parfois, souvent, toujours



En deuxième position, la relation avec les diffuseurs arrive « souvent », voire « toujours » à l'origine de cette souffrance, pour **21%** des répondant·e·s.

Quant à la relation avec l'équipe et les collègues, elle ne semble problématique que dans des cas bien plus rares.

Motifs relationnels



- **Les relations avec les producteurs et rédacteurs en chef, employeurs directs des auteur·ice·s réalisateur·ice·s**

L'auteur·ice réalisateur·ice a très souvent une forte implication émotionnelle dans la création de son œuvre. En effet, celle-ci matérialise formellement l'expression d'un projet dont il est à l'origine, par ses investigations, son expérience, ou son point de vue personnel. C'est à la fois ce qui lui est demandé, et pourtant ce qui peut s'avérer difficilement conciliable avec les injonctions du producteur ou rédacteur en chef (agence de presse).

L'auteur·ice réalisateur·ice peut se retrouver avec la sensation de dépossession, voire d'atteinte à son droit moral, quand les demandes de modifications incessantes vont jusqu'à dénaturer l'œuvre, ou compromettre la fiabilité des informations⁷.

« Un rédacteur en chef d'une chaîne privée nationale a systématiquement changé tous mes commentaires en changeant à la hausse les chiffres donnés, ce qui est quand même très gênant, sachant que c'était (...) une émission qui ne parle que de chiffres ! »

⁷ État de fait corroboré dans les études du Baromètre du SNJ : « Comment évoluent les métiers du journalisme et les conditions de travail des journalistes dans un univers en crise ».



« Je n'avais que 2 mois de contrat chez eux en tant que réal d'un épisode de X: j'ai tenu 1 mois et demi, car au bout de 3 semaines j'allais au travail la boule au ventre comme je n'ai jamais eu dans aucune boîte. Ambiance toxique imposée par le réd-chef depuis des années, qui faisait sa loi et imposait son rythme intenable et ses injonctions paradoxales à toute l'équipe : manque de respect, impossibilité de faire mon travail, dénigrement perpétuel, infantilisation, accès de colère injustifié, absence totale de dialogue, de transmission et de pédagogie, volume horaire impossible à suivre... »

Harcèlement moral

Une des questions portait sur l'étendue du phénomène de **harcèlement moral, un thème fréquemment abordé dans les échanges des réalisateurs sur les réseaux sociaux**. Le sondage révèle un phénomène d'une ampleur insoupçonnée :

58% des répondants ont répondu avoir été déjà victime de harcèlement moral. Là encore, ce sont les femmes qui sont le plus touchées (66% d'entre elles ont répondu en avoir subi au moins une fois, contre 40 % des hommes).

A l'origine de ce harcèlement moral, **pour 55% des répondant·e·s, ce sont les producteurs et les rédacteurs en chefs (55%), puis les diffuseurs (17%), et les publics objet de l'enquête (14%)**.

	Producteurs / Diffuseurs rédacteurs en chef	Équipe technique/ collègues	Public objet de l'enquête/ projet	Autre	
Harcèlement moral	55 %	17 %	10 %	14 %	4 %

« Chez X Prod, il y a du harcèlement moral des enquêtrices et des stagiaires. (On nous) reproche de coûter trop cher et de ne rien rapporter, alors qu'on est payé au smic pour (un) volume horaire hebdo de 45/50h (pas d'heures sup) voire payé comme stagiaire à 500€ par mois. »

"Systématiquement, sur toutes les prods, on me fait croire que tout ce qui a foiré, c'est dû à un manque d'engagement ou de professionnalisme. Un rédac-chef m'a harcelé de coup de fil alors que j'étais à l'hôpital. En tournage, les rédac-chefs appellent à 19h, 20h, 21h pour faire le point et mettre la pression pour le lendemain. Je mange systématique froid le soir,



car ils appellent sans cesse si je ne réponds pas. Et si je raconte qu'un truc est moins bien que prévu, je suis directement tenu pour responsable. Alors je finis par mentir pour être tranquille, mais je sais que ce sera l'enfer en montage. Donc stress et angoisses du début à la fin. Ce métier est devenu un enfer."

Violence verbale

Plusieurs témoignages recueillis illustrent des situations de violence verbale chronique.

Ils corroborent les résultats des enquêtes sociologiques de Jean-Marie Charon⁸ effectuées sur les journalistes. Dans certaines rédactions, cette violence verbale semble même inhérente au management. Elle repose sur une conception traditionnelle et rigoriste de l'apprentissage et de la professionnalisation, une culture de la violence qui montre aujourd'hui ses limites et qui commence à être dénoncée par les nouvelles générations.

« Sur un 52 min pour une chaîne nationale publique, un rédacteur en chef entrainé dans la salle de montage en hurlant : « Allez, montre-moi la merde que tu as pondue cette semaine », et en cas de désaccord, « si t'es pas content, je finis le film sans toi. »

« Je rencontre de la violence larvée permanente de la part de ma hiérarchie. Un management complètement archaïque, de type marche ou crève, qui ne correspond absolument plus à l'esprit du temps. La surpuissance de mâles alpha. Aucun chef n'a de formation en management d'équipe - puisque ce ne sont que des journalistes qui ont été promus dans l'encadrement, et c'est un vrai problème. »

• Relations avec les diffuseurs

Pour 17% des sondé·e·s, les relations avec les diffuseurs sont « toujours » ou « souvent » à l'origine de leur souffrance au travail. Si le diffuseur n'a pas de lien contractuel avec l'auteur·ice réalisateur·ice, ses injonctions en tant que donneur d'ordre, commanditaire de l'œuvre, sont relayées par le producteur ou rédacteur en chef (agence de presse) qui, en raison de sa situation de dépendance économique au diffuseur, les impose à l'auteur·ice réalisateur·ice.

⁸« Hier, journalistes. Ils ont quitté la profession », Jean-Marie Charon et Adénora Pigeolat, Éditions Entremises, 2021.



Face à des injonctions le plus souvent motivées par des objectifs d'audience ou des considérations politiques, l'auteur·ice réalisateur·ice, isolé.e, voit sa liberté auctoriale réduite. Il essaye tant bien que mal de concilier l'intégrité de son œuvre avec les exigences du diffuseur, et la crainte de ne plus retravailler.

« J'aime ce que fait X, mais il a désormais une image de réalisateur trop engagé voire militant ». Ce rejet systématique de mes nouvelles propositions est inédit pour moi en 32 ans de carrière ! Mais je suis apparemment loin d'être le seul à subir les effets d'une censure larvée sur les chaînes publiques. »

« Je ressens de plus en plus souvent une forte pression de la part des producteurs (qui se justifient en disant qu'ils la ressentent de la part des diffuseurs). Cela se caractérise par une grande pression sur les attentes éditoriales mais aussi sur les budgets de plus en plus restreints (faire mieux avec moins). »

« Les objectifs fixés par deux grandes chaînes nationales privées sont souvent irréalistes, le travail réalisé dénigré lorsqu'il ne correspond pas au « fantasmes » des responsables au sein des diffuseurs. Toute contestation peut mener à un black listage complètement arbitraire. Ils produisent des critiques non constructives qui conduisent à un sentiment d'impuissance. »

C. Violences sexistes et sexuelles

66 % des femmes indiquent avoir été victimes de remarques sexistes dans leur environnement de travail (contre 6% d'hommes).

26% des répondantes ont été victimes de harcèlement sexuel (45 cas).

5 % des femmes déclarent avoir été victimes d'agression sexuelle ou de viol dans le cadre du travail (9 cas révélés dans l'enquête).

« J'ai subi des attouchements d'un producteur qui venait sur les tournages : quand je lui ai demandé assez clairement d'arrêter, en le menaçant de le gifler, j'ai été débarquée du montage et virée du projet... »



« J'ai été humiliée et mon travail massacré au bénéfice de réalisateurs masculins. »

« Je suis un homme et j'ai donc été épargné par le sexisme. Mais j'ai très souvent été témoin de sexisme, misogynie et attitude patriarcale sur mes collègues féminines. Dans certaines sociétés de production, c'est carrément une culture d'entreprise. Cette forme de harcèlement se retrouve beaucoup dans le magazine d'info où le virilisme est à l'honneur. »

Depuis le 1er janvier 2021, l'attribution et le versement de toutes les aides du CNC sont subordonnés au respect, par les bénéficiaires, des obligations de prévention du harcèlement sexuel et de mise en œuvre des mesures propres à y mettre un terme, ou à le sanctionner. Les productions sollicitant des aides doivent :

- Mettre en place un dispositif d'information dans les lieux de travail sur le sujet ;
- Élaborer une procédure interne de signalement et de traitement de faits de harcèlement sexuel ;
- Suivre une formation sur le harcèlement sexuel ;
- Chaque structure de plus de 250 salariés est tenu d'avoir un référent désigné.

Mais quid des petites structures ?

Par ailleurs, quelle est la marge de manœuvre des référents ? De plus, le référent n'a pas de temps dédié pour cette fonction. Comment peut-il accorder aux victimes le temps et l'écoute nécessaire ? Que faire si l'auteur des faits est son supérieur hiérarchique ?



3. Les conséquences sur la santé des auteur·ice·s et réalisateur·ice·s

Stress, précarité, manque de reconnaissance, harcèlement moral, sont les conséquences de la souffrance au travail.

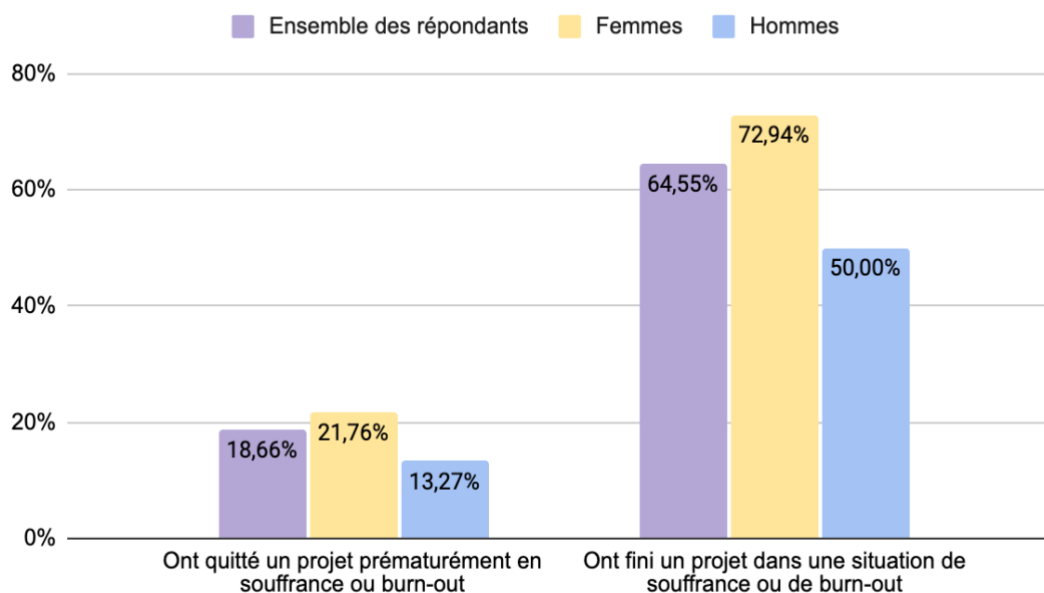
- **Le syndrome de l'épuisement professionnel : le Burn-out**

C'est un syndrome responsable d'un mal-être général, dont l'origine est le plus souvent attribuée aux conditions de travail : rythme insoutenable, pressions, stress engendrant perte de sommeil, angoisses, fatigue constante, et qui a pour conséquence qu'à un moment, physiquement et psychologiquement, la personne ne peut plus continuer de travailler.

64% des répondant·e·s ont fini un projet dans une situation de souffrance ou de burn-out.

Et ils sont près de **19%** à avoir dû quitter un projet prématurément, pour les mêmes raisons. **Si ce départ prématuré concerne les deux sexes, il apparaît que les femmes** sont plus touchées que les hommes.

La souffrance au travail des réals





« Je vis un syndrome d'épuisement professionnel depuis 6 mois avec des symptômes dépressifs associés. Ma souffrance est liée à un cumul de tâches pour un salaire beaucoup trop faible. »

« Montage 16h/jour, 7 jours sur 7, mais ce n'était jamais assez bien, il fallait toujours faire plus, boire plus de 10 tasses de café. J'ai tenu 20 jours, puis crack j'ai fait un burn-out. J'ai dormi pendant 6 mois. J'ai retravaillé au bout d'un an. Je m'en suis sorti au bout de 2 ans, avec de petites séquelles psychologiques. »

« J'ai travaillé pour une production, qui produisait à bas coût un magazine pour France 3 région, où l'on devait tourner des 26' en deux jours et demi, avec des cadres disponibles uniquement de 10 heures à 18h ! J'ai pourtant sorti les émissions, en le payant de ma santé, puisque j'étais en burn-out. »

« J'ai travaillé pendant 7 ans pour la même chaîne, et pas une seule fois le diffuseur qui pourtant me reconduisait à l'antenne ne m'a encouragée ou fait un compliment, tandis que le producteur ne manageait que par la critique. J'ai fait un burn-out violent. »

« Début 2022, sur un XX mn pour une chaîne nationale privée, j'ai fini deux fois aux urgences cardiaques pour stress et je me suis fracturé le pied. J'étais épuisée par le sujet, la charge émotionnelle des témoins que je suivais et les relations toxiques avec la réd-chef/ productrice qui en voulait toujours plus. J'ai fini par quitter le projet pour ne pas y laisser ma santé. J'ai tout perdu car je n'ai même pas été payée de tous les jours travaillés. »

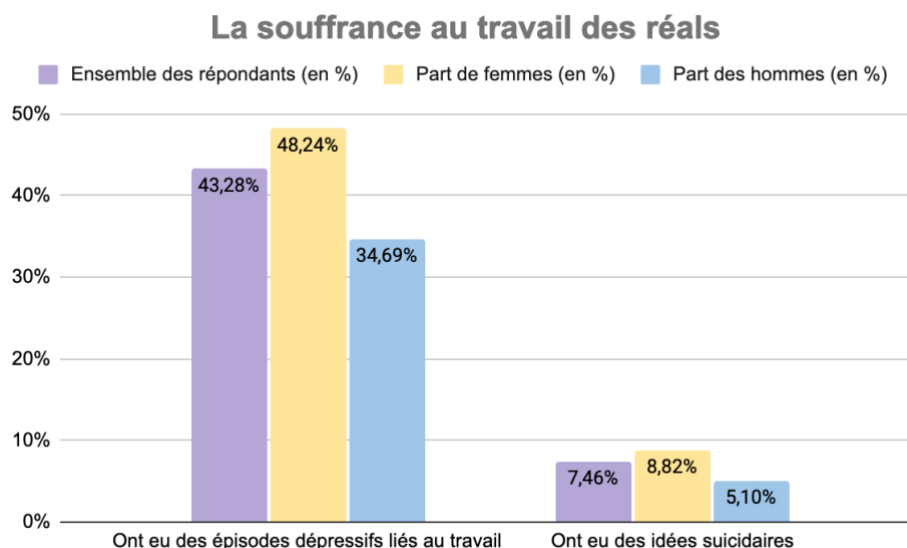
- **Épisodes dépressifs et pensées suicidaires**

Perte de motivation et d'appétit, fatigue, manque d'estime et de confiance en soi, tristesse et souffrance psychique : ce sont les symptômes des épisodes dépressifs.



43% des répondants les ont vécus. C'est un chiffre deux fois plus important que ceux de la population française en général (estimation INSERM⁹ en 2017).

Ce mal être peut même aller plus loin : **7% des répondants** ont révélé avoir eu des **pensées suicidaires** liées à leur métier. Là encore, c'est près du double du chiffre observé dans la population active en France (3,8 %) selon le baromètre Santé public France (2017).



Pour tenir face cette souffrance, **33%** des répondants ont déjà eu recours aux anti-dépresseurs anxiolytiques et somnifères, **34%** également à l'alcool. **46%** ont demandé un accompagnement d'un tiers formé (psy, association et syndicat).

« Au moment de la crise sanitaire, mon 90 minutes pour une grande chaîne a été interrompu après 6 mois de travail. Lorsque j'ai pu reprendre, il a fallu "ré-angler" le sujet pour pouvoir utiliser les rushs que j'avais déjà. Si j'avais été célibataire, je n'aurais pas pu tenir bon financièrement. Cinq rédacteurs en chef se sont succédés pendant les 2 ans et demi de mon enquête. Chacun arrivant avec de nouvelles demandes éditoriales. J'ai cru devenir folle, j'étais en burn-out. Je ne dormais plus, j'avais des pensées obsessionnelles pendant des mois, je n'arrivais plus à m'occuper de mon enfant sans penser à cette enquête et sans pleurer. Mon couple a failli voler en éclats tellement le travail me rendait malheureuse et prenait

⁹ <https://www.inserm.fr/dossier/depression/>



de place dans ma vie. Et il m'était impossible de renoncer sans être allée au bout, après autant d'efforts et de souffrance. J'ai bien sûr fini sous traitement antidépresseurs et j'ai été incapable de retravailler pendant 6 mois après cela. »

« J'ai été mise en arrêt pendant 6 mois mais j'ai tenu jusqu'au bout pour terminer ce film. J'avais peur d'être grillée auprès des chaînes. J'y ai laissé beaucoup de plumes. Elles ont abîmé plusieurs réalisateurs mais comme il n'y a pas de recours possibles, à part les prudhommes -et tout le monde sait que nous ne pouvons pas nous afficher publiquement avec ce type de recours, elles poursuivent tranquillement leur chemin ! »

CONCLUSION

Les résultats et les témoignages recueillis par ce sondage mettent en lumière un **mal-être très profond** vécu par des auteur·ice·s réalisateur·ice·s de reportages et de documentaires ayant répondu, un **mal être systémique**. Ils se sentent **isolés, précarisés, et victimes de violences psychologiques récurrentes qui ont des répercussions importantes sur leur santé**.

La GARRD préconise de prolonger cette enquête flash par une enquête sociologique d'ampleur.

Une prise de conscience de cette souffrance est urgente et indispensable pour la mise en place de solutions : **c'est l'ensemble des acteurs de l'écosystème qui doit réagir à l'unisson contre ce fléau : professionnels (producteurs, diffuseurs), partenaires sociaux et pouvoirs publics : chacun doit prendre ses responsabilités, se remettre en cause et agir.**

La GARRD entend briser l'omerta sur la souffrance au travail et appelle au respect de la législation et aux obligations de sécurité incombant aux employeurs. Elle recommande la création de nouveaux dispositifs spécifiques d'accompagnement psychologique, social et juridique dédiés aux auteur·ice·s réalisateur·ice·s, et le renforcement des dispositifs existants.

En sa qualité de syndicat, la GARRD continuera son travail de soutien des auteur·ice·s réalisateur·ice·s et accompagnera ses adhérent·e·s victimes pour que cessent ces violences qui s'exercent dans un environnement où le droit du travail est régulièrement bafoué.



Annexes

Annexe 1 : Le Questionnaire

Annexe 2 : Autres témoignages

Annexe 3 : Quelques tableaux spécifiques

A Analyse de réponses par sexe

B Analyses par âge

C Analyses par type de diffusion



Annexe 1 : Le Questionnaire

Le questionnaire comportait 18 questions, réparties en plusieurs sections.

Une première section permettant d'identifier le répondant :

1. Qui êtes vous ? (Homme, Femme, Je ne souhaite pas préciser)
2. Age : moins de 30 ans /31-45 ans, 46-60, plus de 60
3. De quel régime relève votre activité ? (piges journalistes / Intermittence / Régime général / Auto entrepreneur)
4. Je travaille essentiellement pour : chaînes nationales / régionales-locales / autres chaînes tnt-sat/Cinéma/ Numérique lié aux grandes chaînes / Numérique hors plateformes (Brut/vice/etc)/Plateformes /Autre (plusieurs choix possibles)
5. Sur les 5 dernières années, j'ai réalisé des: documentaires de création / d'investigation/reportages/ programmes de « flux » /formats courts sur le web (plusieurs choix possibles)

Une deuxième section pour caractériser les risques psycho sociaux majeurs liés au travail :

6. Dans les 5 dernières années, j'ai déjà ressenti au travail (oui/non) : sensation d'épuisement / excès de stress / crises d'angoisse / douleurs récurrentes / non liées à des blessures
7. Ce qui me fait souffrir au travail c'est : relations avec producteurs / avec diffuseurs / avec équipe/ manque de moyen pour les projets / volume horaire trop important/ ma rémunération que j'estime insuffisante /un sentiment de précarité plus global (insécurité entre deux projets), avec la possibilité de répondre : Jamais, parfois, souvent, toujours

La 3e section portait spécifiquement sur les situations de harcèlement et de souffrance au travail :

8. J'ai déjà été victime de **harcèlement moral** (attaques personnelles, dénigrement, pression, intimidations...) dans le cadre de mon travail (oui/non) : de la part des publics objet de l'enquête/projet/ / de la part de l'équipe technique ou de mes collègues / de la part de la production/ rédac chef / de la part des diffuseurs / Autre
9. Si vous souhaitez préciser votre **témoignage** de **harcèlement moral** vécu au travail, vous pouvez le faire ici (type, fréquence, etc)
10. J'ai déjà été victime de **remarques sexistes** dans le cadre de mon travail
11. J'ai déjà été victime de **harcèlement sexuel** (remarques, gestes ou comportements dégradants, offensants ou humiliants) dans le cadre de mon travail
12. J'ai déjà été victime d'**agression sexuelle, ou de viol**, dans le cadre de mon travail
13. Pour tenir au travail, j'ai déjà eu recours à (Jamais/ parfois/toujours) : des anti-dépresseurs, anxiolytiques, somnifères / de l'alcool/ des substances autres / accompagnement d'un tiers formé (psy, association, syndicat)
14. Au cours des cinq dernières années, il m'est arrivé de **quitter un projet prématurément** suite à une situation de souffrance ou de burn-out (syndrome d'épuisement professionnel) (Oui/Non)
15. Au cours des cinq dernières années, il m'est arrivé de **finir un projet** dans une situation de souffrance ou de burn-out (Oui/Non)
16. J'ai déjà eu des **épisodes dépressifs** liés au travail (Oui/Non)
17. J'ai déjà eu des **idées suicidaires** liés au travail
18. Vous pouvez, si vous le souhaitez, partager un **témoignage** significatif de façon anonyme. Racontez-nous-en quelques mots ici une situation vécue dans le cadre du travail, génératrice de souffrance pour vous.



Annexe 2 : Autres témoignages

Ces extraits proviennent des 64 témoignages que nous avons recueillis au total en réponse au sondage. Nous les avons organisés par thématiques

Difficultés avec la production ou les rédacteurs en chef

"Mon producteur est toxique et veut faire à chaque fois son film à la place du réalisateur. Tout le monde le sait dans le milieu et personne ne dit rien."

"Au montage, des producteurs ne sont jamais contents, exigent des changements de montage sans même demander l'avis au diffuseur. Dans un cas il m'est arrivé de travailler plusieurs mois ! gratuitement, la productrice ayant réussi à me faire croire que je n'y arrivai pas, que je ne comprenais pas. Ce qui était complètement faux!"

"Mon seul prix en festival a été obtenu grâce à l'éditeur de musique qui avait trouvé le doc formidable, et avait inscrit le film. Mes producteurs n'ont jamais défendu mon travail. Je me vois comme une source de marge supplémentaire pour eux , et non pas comme un réalisateur avec une écriture personnelle. Je n'ai certainement pas intégré les bons réseaux. A 54 ans, je me sens vidé."

"Je travaillais depuis 2 ans, régulièrement, avec une émission. Cela se passait très bien me semblait-il. Et puis, du jour au lendemain, sans prévenir, silence radio pendant près de trois mois malgré mes relances. Ce silence est très dur à encaisser et ronge de l'intérieur. Le manque de franchise et la facilité de certains rédacteurs en chef/producteurs à ne pas répondre car ils n'ont pas à se confronter en face à face à nous au quotidien est très déstabilisant."

"Je n'ai pas eu d'arrêt maladie (je ne rentrais pas dans les conditions pré-établies (...)), mais mon producteur m'a bien expliqué que même si je ne pouvais physiquement pas bosser, je pouvais bien faire des dossiers. J'estime avoir donné beaucoup à ce métier de réalisatrice, mais j'ai constaté que malgré ce que l'on peut donner, le retour est équivalent à zéro. Et quand un travail ne nous protège même pas en cas de pépin, j'estime qu'il faut le quitter. Je trouve que le fait que ce soit un ""métier passion"" ne justifie pas tout."

Difficultés avec le diffuseur, le donneur d'ordre indirect

"Un rédacteur en chef de M6 m'a obligé à noter des infos dans mon sujet alors que les personnes interviewées s'y opposaient formellement."

"Un film engagé et validé par le responsable de la chaîne et ma prod dans un format long de 70mn sans commentaire, puis taclé par une responsable de documentaire

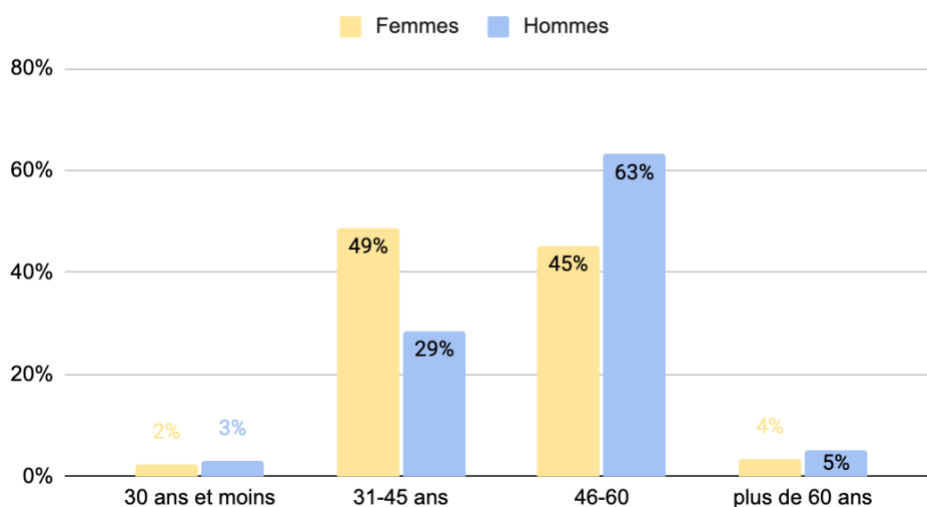


qui a fait détruire mon film en un 52mn ultra-commé. Une honte, un non respect de l'auteur, une de mes pires expériences.

Annexe 3 : quelques tableaux spécifiques

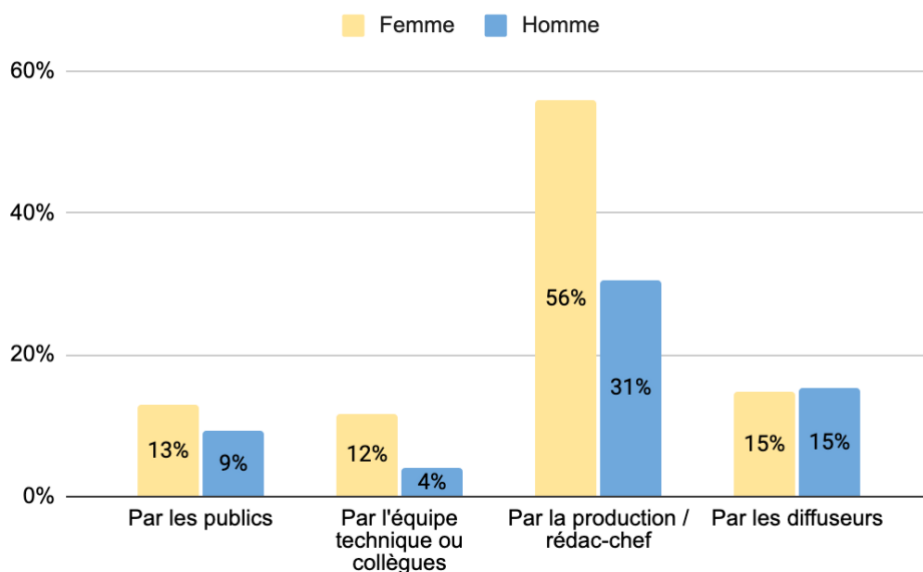
A Analyse de réponses par sexe

Âge et sexe des répondants



Harcèlement moral en % par sexe de personnes ayant répondu oui, à la question 8 : J'ai déjà été victime de **harcèlement moral** (attaques personnelles, dénigrement, pression, intimidations...) dans le cadre de mon travail : de la part des publics objet de l'enquête / de la part de l'équipe technique ou de mes collègues / de la part de la production ou rédac-chef / de la part des diffuseurs

Origine du Harcèlement Moral

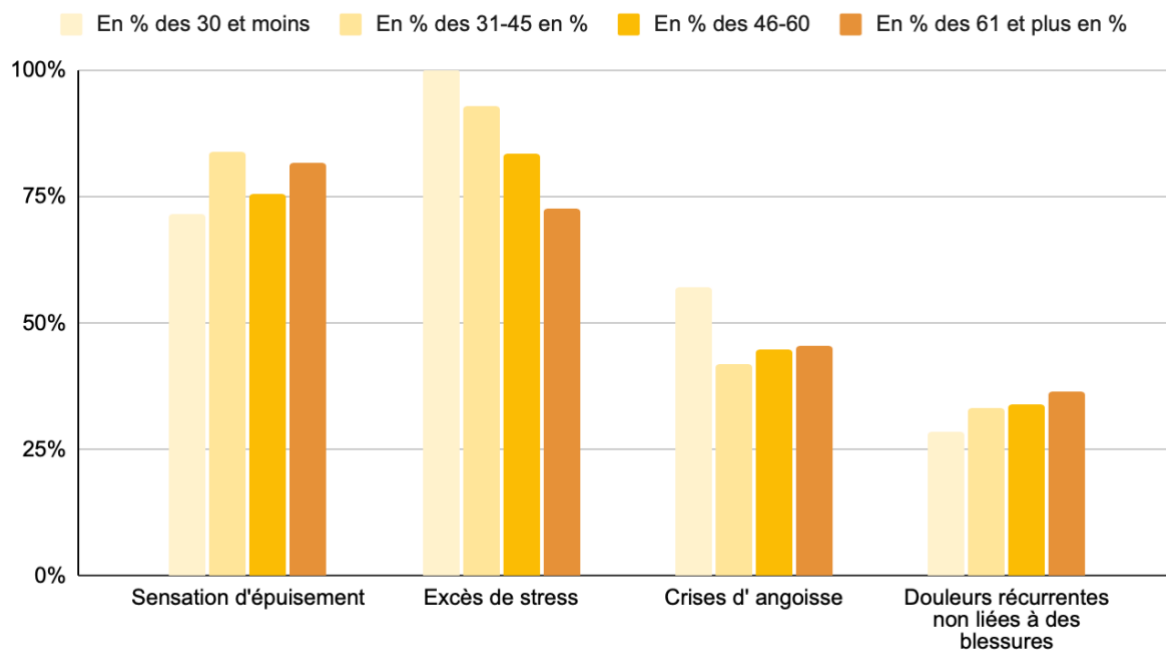




B Analyses par âge

Les souffrances concernent autant les jeunes que les réalisateurs expérimentés. Le stress semble mieux géré avec l'âge, cependant il reste à un niveau très élevé même pour les plus de 60 ans : plus de 60%.

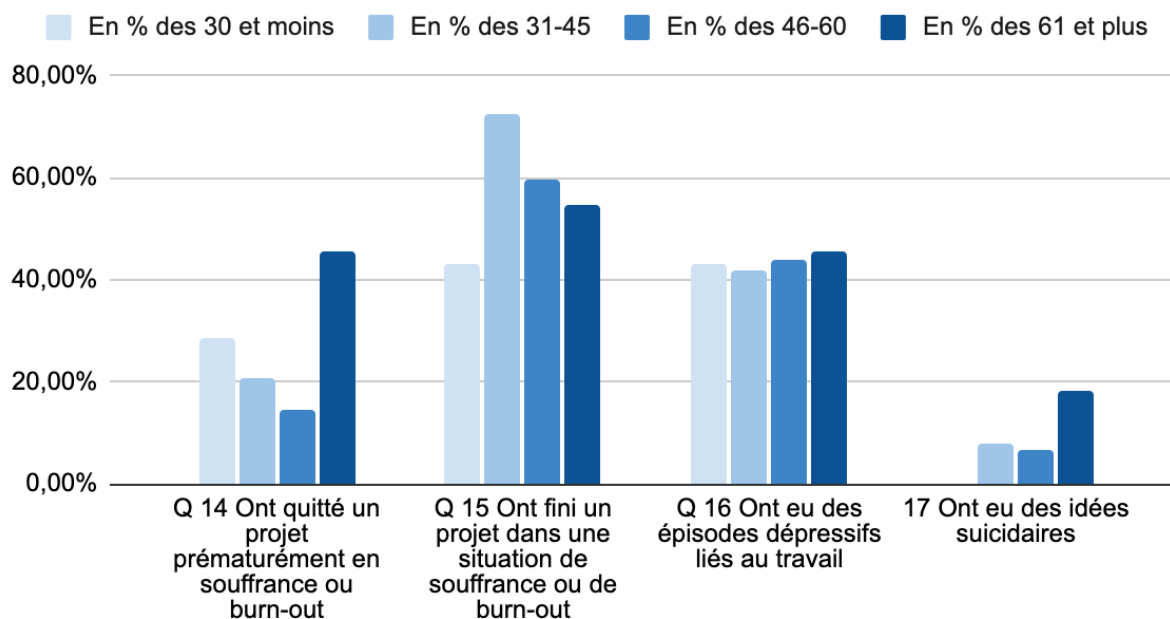
Pourcentages d'une classe d'âge ayant répondu « Oui » à la Question 6 : Dans les 5 dernières années, j'ai déjà ressenti au travail : sensation d'épuisement / excès de stress / crises d'angoisse / douleurs récurrentes / non liées à des blessures





Pourcentages d'une classe d'âge ayant répondu « Oui » aux questions

- Q 14 Au cours des cinq dernières années, il m'est arrivé de **quitter un projet prématurément** suite à une situation de souffrance ou de burn-out (syndrome d'épuisement professionnel)
- Q 15 Au cours des cinq dernières années, il m'est arrivé de **finir un projet** dans une situation de souffrance ou de burn-out
- Q 16 J'ai déjà eu des **épisodes dépressifs** liés au travail
- Q 17 J'ai déjà eu des **idées suicidaires** liés au travail

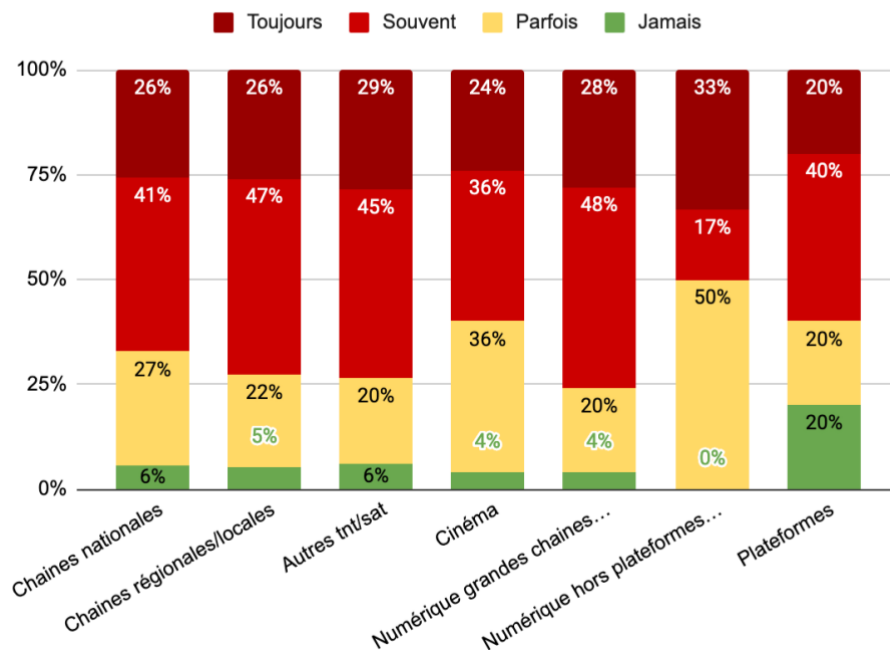




C Analyses par type de diffusion

Le manque de moyens et la précarité sont les principales sources de souffrance, quel que soit le type de diffusion.

Souffrance générée par manque de moyens, comparaison selon la diffusion





Souffrance générée par sentiment de précarité

